

Hausse des carburants : Une réponse Régionale au CSE du 28 Mai

La CFE CGC a interpellé la Direction en séance du CSE ordinaire au sujet de l'impact de la hausse des prix du carburant pour nos salariés et nos publics.

La DR Bretagne a demandé d'activer les mesures suivantes pour atténuer les effets de cette situation. Mesures qui ont été adressées à l'ensemble de la ligne managériale :

Les conseillers ont toute latitude pour organiser les entretiens à distance. Par ailleurs la Direction s'engage à regarder quelles sont les possibilités de mobiliser les aides à la mobilité pour les demandeurs d'emploi, identifiés en difficulté afin de participer à des forums, job dating...

Pour les collaborateurs l'accord Télétravail offre la possibilité de mobiliser un deuxième jour de télétravail pour les agents qui n'ont actuellement qu'un jour et qui sont éligibles pour ce deuxième jour.

Le télétravail de proximité peut être mobilisé dans les conditions de l'accord (articles 2.5.4 et 2.5.3)

Le télétravail occasionnel peut également être mobilisé par l'agent dans la limite de 12 jours (articles 2.8.1)

La ligne managériale est elle aussi soumise et sensibilisée à cette situation exceptionnelle et peut, en fonction du service, mobiliser cet accord Télétravail pour répondre au mieux, aux besoins des agents impactés par cette hausse.

Enfin, pour les situations individuelles les plus difficiles, la Direction Bretagne indique à ce stade s'inscrire dans la ligne directrice de la Direction Générale et ne pas envisager la mobilisation du télétravail exceptionnel.

La CFE-CGC, consciente des difficultés rencontrées tant par la ligne managériale que par les conseillers, restera attentive à la mise en œuvre concrète de ces mesures sur le terrain afin que les collaborateurs concernés puissent bénéficier de réponses adaptées, équitables et compatibles avec les réalités de l'activité et réaffirme la possibilité pour la Direction de mobiliser dans cette situation exceptionnelle le Télétravail exceptionnel.

Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 3